

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 25 MARS 2025

SIÈGE, SALLE 6

Le vingt-cinq mars deux mille vingt-cinq, à 18h00, le Conseil d'Administration de la Régie Office du Tourisme s'est réuni Siège, salle 6, sous la présidence de Monsieur Bruno BODIN, Président.

Membres : 25 – Quorum : 13

Présents (16) : Bruno BODIN, Karine PIED, Serge BOUJU, Alain BRILLANCEAU, Pierre BUREAU, Armelle CASSIN, Dany GRELLIER, James HERVE, François MARY, Rachel MERLET, Roland MOREAU, Maryse NOURISSON-ENOND, Sylvie RENAUDIN, Anne-Marie REVEAU, Alain ROUSSELOT, Dominique TRICOT

Absents (9) : Sylvie BAZANTAY, Coralie DENIS, René DOCHLER, Stéphanie FILLON, Séverine GROVER, Olivier GUILBAUD, Virginie JEANNEZ, Rodolphe ROUE, Bernard SALMON

Date de convocation : 19-03-2025

Secrétaire de séance : Alain ROUSSELOT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Animations – Création d'une carte de fidélité en 2025, pour les participants aux animations payantes de l'Office de Tourisme

Au vu de la fréquentation des visites organisées en été, l'Office de tourisme souhaite créer une carte de fidélité, pour les participants à ses animations payantes.

S'il le souhaite, chaque participant à une activité payante se verra remettre une carte de fidélité par l'Office de Tourisme.

Cette carte de fidélité sera tamponnée à chaque participation à une activité payante.

Après 2 participations sur l'année 2025, le visiteur bénéficiera d'une entrée gratuite sur l'une des activités énumérées ci-dessous :

- Visites nature et patrimoine
- Jeux-Enquêtes
- Visites atypiques

La carte de fidélité est nominative et valable uniquement sur l'année 2025.

La gratuité fonctionne uniquement après le règlement des deux premières animations.

La gratuité ne s'applique pas au tarif famille.

Le conseil d'administration de la Régie Office de Tourisme est invité à :

- **adopter la mise en place de cette carte de fidélité ;**
- **adopter le principe de gratuité pour une visite nature et patrimoine, visite atypique ou jeu-enquête, après 2 participations à une animation payante et sur présentation d'une carte de fidélité tamponnée 2 fois en 2025 ;**
- **autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Régie Office du Tourisme,
Bruno BODIN,

Transmis en préfecture le - 1 AVR. 2025

Notifié ou publié le - 1 AVR. 2025

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

